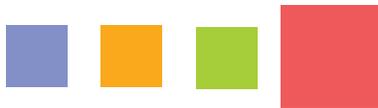


PARTENARIAT SPSTI ET CPTS : RETOUR D'EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVES



Dr Olivier PALMIERI – Médecin coordonnateur – ASMT 65 – Tarbes

Introduction / Objectifs :

Retour d'expérience sur un partenariat entre le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) et une communauté territoriale de santé dans le département des Hautes-Pyrénées, qui a débuté en 2020 dans le contexte de crise sanitaire, et qui se poursuit, avec perspective de co-constructions de projets.

Méthodologie :

- ▶ Présentation rapide du SPSTI (ASMT 65).
- ▶ Présentation des rôles et objectifs des CPTS.
- ▶ Présentation du parcours chronologique du rapprochement entre l'AMST 65 et le CPTS « Tarbes-Adour », depuis l'été 2020.
- ▶ Présentation des actions conjointes réalisées, notamment :
 - formation à la réalisation aux tests de dépistage du Covid-19,
 - organisations conjointes de campagnes de dépistage du Covid-19,
 - participation conjointe aux campagnes de vaccination contre le Covid-19,
 - intégration du SPSTI dans les parcours de prise en charge de pathologies chroniques : exemple avec le « Covid long »,
 - partenariat avec les organismes de formation des professionnels de santé libéraux, intervention sur des thématiques Santé au travail.

Résultats obtenus :

- ▶ La mutualisation des moyens en centre de vaccination a permis au SPSTI de remplir plus facilement ses missions (idem pour la CPTS).
- ▶ Le partenariat améliore la détection précoce des situations à risque de désinsertion professionnelle (exemple : Covid long et intervention auprès du groupe d'enseignement post-universitaire des médecins généralistes).
- ▶ Amélioration des « canaux de communication » entre soignants et médecins du travail.
- ▶ Amélioration de la visibilité des actions des SPSTI.

Discussion des résultats / Conclusion :

Intérêts, limites et freins rencontrés lors des échanges avec les professionnels du soin, sur les différentes actions conjointes :

- ▶ la détection précoce doit améliorer le maintien en emploi (trop tôt pour une évaluation sérieuse),
- ▶ le partenariat sera aussi une porte d'entrée et un facilitateur pour la cellule PDP du Service qui se met en place, notamment pour les futurs conventionnements avec les centres de rééducation,
- ▶ la détection précoce et l'amélioration des canaux de communication facilitent la prise en charge par le médecin du travail d'un salarié à risque de désinsertion professionnelle : le salarié entend le même « discours » de l'ensemble des professionnels le prenant en charge,
- ▶ difficultés : identifier les bons acteurs, faire tomber les représentations (respectives) reste très chronophage et au début très personne dépendant,
- ▶ autre difficulté : le partenariat CPTS-SPSTI a poussé l'ARS (pilote de la CPTS) à parfois demander au SPSTI d'intervenir en dehors de son cadre (exemple : avec les tests de dépistage Covid dans les situations de cluster en entreprise).

Poursuite du partenariat et perspectives d'avenir (dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes, autres CPTS du département,...).



Pour contacter l'auteur : olivier.palmieri@asmt65.fr